



NUMÉRO	SUJET
70-2021-TP	Participation de CHF 70'000 pour la poursuite du financement des bus nocturnes pour la période horaire 2022-2023
	RESPONSABLE(S) POLITIQUE(S)
	Pierre Graber

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Ce nouveau préavis vise à prolonger le financement des transports publics nocturnes pour les horaires 2022 et 2023. En raison de la crise sanitaire, l'exploitation des courses expérimentales a été fortement perturbée à l'horaire 2020 et en ce début d'horaire 2021. Ces liaisons répondent malgré tout à un besoin de la population et il semble opportun de poursuivre leur financement afin qu'elles rencontrent leur public.

Contexte / Enjeux

Ce préavis fait suite au préavis [46-2019-TP Participation de CHF 67'000 du fonds TP au renforcement de l'offre TP nocturne dans le district de Nyon pour l'horaire 2020-2021](#) qui a permis de mettre en service des expérimentations d'offres de transports publics (TP) nocturnes sur les lignes du Taxibus de Rolle et de la boucle nocturne du bassin de Coppet, ainsi que de renforcer l'offre du Taxibus de Gland depuis le 15 décembre 2019. Des bus nocturnes sont aussi financés par le mécanisme de financement fédéral et cantonal Trafic régional de voyageurs (TRV) sur les lignes 810 et 815 en Asse et Boiron, 820 entre Nyon et Saint-George via Burtigny et 720 entre Allaman et Saint-George. La Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) poursuit également son cofinancement de 50% des coûts du Taxibus de Gland.

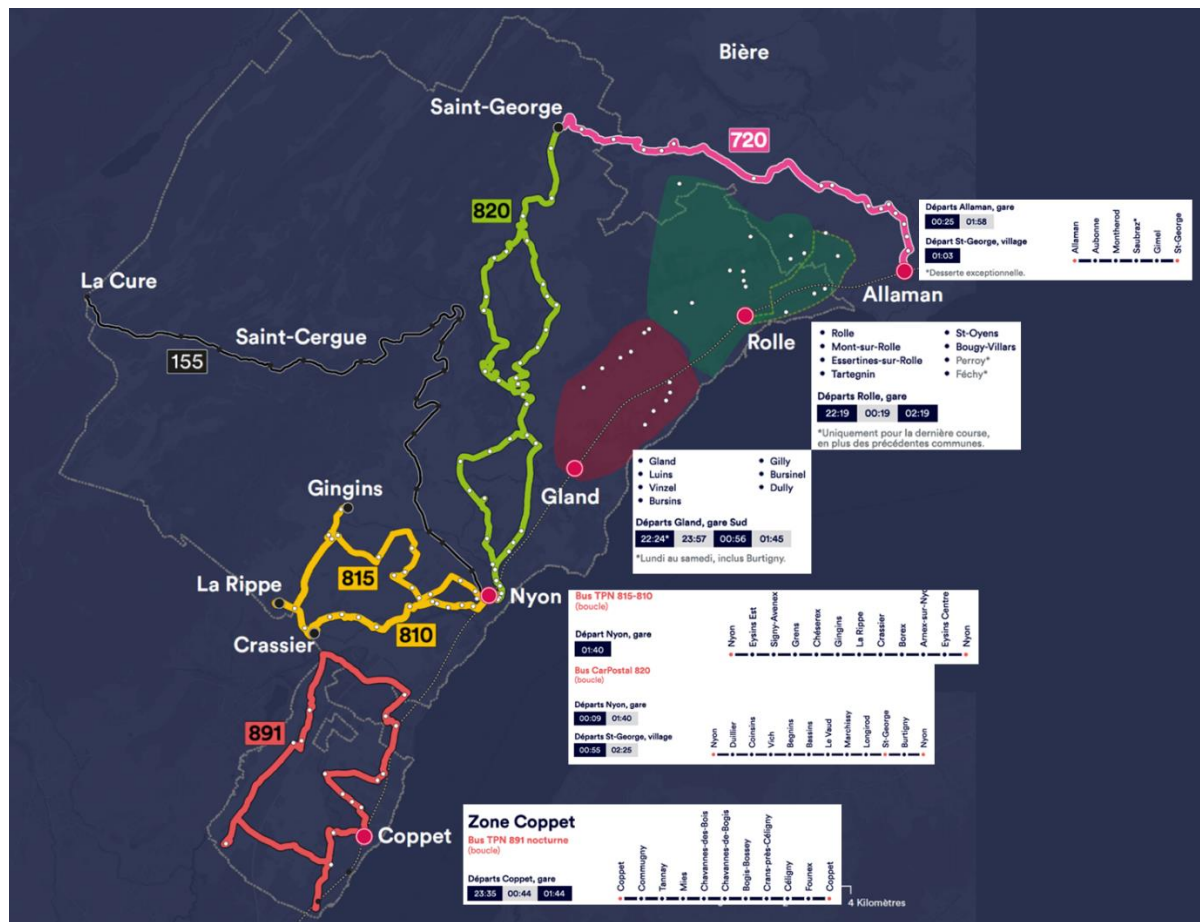
Dès mars 2020, soit tout juste 3 mois après la mise en service des nouvelles offres, l'exploitation des courses nocturnes a été perturbée par la mise en place de restrictions de circulation demandées par la Confédération pour la lutte contre la pandémie de COVID-19. Ainsi, les bus nocturnes ont pu circuler uniquement du 15 décembre 2019 au 14 mars 2020 puis du 3 juillet 2020 au 5 novembre 2020. Depuis cette date, la circulation des courses nocturnes n'a pu reprendre¹.

De ce fait, les données de fréquentation et de couverture des charges par les recettes d'exploitation ne sont pas utilisables pour analyser la réussite de ces nouvelles offres et demander une reprise du financement des expérimentations par le mécanisme de financement TRV pour la prochaine période horaire 2022 et 2023. Une demande dans ce sens a néanmoins été faite à la DGMR en octobre 2020.

En février 2021, dans le cadre d'une rencontre entre la Division management des transports de la DGMR et le Secrétariat régional de la Région, le Canton a confirmé sa décision de ne pas reprendre

¹ Situation au 20 avril 2021.

le financement des expérimentations de courses nocturnes financées par les communes et le fonds TP de la Région de Nyon pour la prochaine période horaire 2022-2023. La DGMR poursuivra néanmoins le financement des offres nocturnes sur les lignes 810 et 815, 820 et 720 et 50% du Taxibus de Gland pour cette période.



Objet de l'action proposée

Au vu de la décision de la DGMR et du faible retour d'expérience, en raison de la crise sanitaire, au sujet des expérimentations de transports publics nocturnes financées par les communes et le fonds TP, il est proposé de poursuivre le cofinancement de ces offres par le fonds TP pour deux années supplémentaires, soit la prochaine période horaire soit 2022-2023.

Les transporteurs TPN et CarPostal nous ont transmis leurs devis pour la période horaire 2022-2023 :

	Budget 2020-2021	Budget 2022-2023
	[CHF]	[CHF]
Boucle bassin de Coppet y c. sécurité 2022-2023	162'966	183'200
Taxibus Gland	98'000	91'000
Taxibus Rolle	48'000	40'800
Budget total	308'966	315'000

L'augmentation du montant des prestations pour le bassin de Coppet s'explique par l'ajout des coûts de prestation de sécurité. En effet, des agents privés accompagnent les chauffeurs de bus lors

de la dernière course de la nuit. Ce montant n'avait pas été intégré dans le budget du préavis 46-2019-TP car il n'avait pas été prévu par TPN au moment de l'élaboration du préavis.

Les diminutions du montant des offres Taxibus sont liées à une projection moins importante des prestations à réaliser. Ces courses sont sous-traitées à une entreprise de taxi, seules celles réellement exploitées sont financées.

Financement

Il est proposé de maintenir les principes de cofinancement du fonds TP de la Région de Nyon établis dans le préavis 46-2019-TP, soit :

- Apporter un cofinancement de 25% des offres TP nocturnes qui ne sont pas cofinancées par la DGMR, selon ce qui se pratique pour le financement des phases de transition des courses expérimentales ;
- Cofinancer le Taxibus de Gland à hauteur de 12,5% du total (l'offre étant financée à 50% par le Canton et 50% par les communes, la Région finançant 25% de la part à charge des communes) ;
- Cofinancer l'offre TP nocturne pour une durée de deux années supplémentaires correspondant à la période horaire 2022-2023.

Sur la base des devis fournis par TPN et CarPostal et les principes listés ci-dessus, il est proposé de répartir les montants pour les horaires 2022 et 2023 comme suit :

	Budget 2022-2023	Budget répartition 2022-2023					
		Région de Nyon (fonds TP)		Communes		DGMR-TRV	
		[CHF]	[%]	[CHF]	[%]	[CHF]	[%]
Boucle bassin de Coppet y c. sécurité 2022-2023	183'200	45'800	25%	137'400	75%	-	0%
Taxibus Gland	91'000	11'375	12,5%	34'125	37,5%	45'500	50%
Taxibus Rolle	40'800	10'200	25%	30'600	75%	-	0%
Budget total	315'000	67'375	21,4%	202'125	64,2%	45'500	14,4%
Divers et imprévus / Arrondi (y c. indexation)	3'500	2'625	-	875	-	-	-
Budget indexé + divers et imprévus	318'500	70'000	22%	203'000	63,7%	45'500	14,3%

Comme indiqué précédemment, la DGMR poursuivra le financement des courses nocturnes sur les lignes 810 et 815, ainsi que 820 et 720, ce qui représente une part équivalente aux coûts à la charge des communes et du fonds TP de la Région.

La participation de la Région de Nyon pour la période horaire 2022-2023 s'élève donc à CHF 70'000 via son fonds TP.

Pour la ligne du bassin de Coppet et les Taxibus de Gland et Rolle, des documents clarifieront la répartition entre les différents partenaires et les modalités de paiement. Selon la pratique actuelle, la Région avancera les montants via son fonds TP et refacturera les participations des communes selon le montant des factures des transporteurs. Pour les communes non-membres, des frais liés aux coûts RH seront facturés chaque année sur la base d'un décompte d'heures.

Récapitulatif des préavis du fonds TP

	Coût total (CHF)	Participation des tiers (p. ex. VD) Infrastructures	Participation des tiers (p. ex. VD) Expérimentations	Communes territoriales	Fonds TP de la Région de Nyon
Préavis 67-2011	317'700	85'800	0	141'900	90'000
Préavis 68-2011	282'000	0	0	187'000	95'000
Préavis 7-2011	810'000	0	0	285'000	525'000
Préavis 16-2012	13'355'233	6'536'619	0	3'048'614	3'770'000
Préavis 21-2012	4'177'000	0	3'052'000	0	1'125'000
Préavis 22-2012	436'555	0	0	383'920	52'635
Préavis 30-2013	660'000	0	0	0	660'000
Préavis 35-2014	9'072'520	0	0	6'913'020	2'159'500
Préavis 37-2014	3'493'200	0	3'140'200	0	353'000
Préavis 47-2015	4'224'922	2'952'806	0	777'616	494'500
Préavis 52-2015 y. c. amendement	4'452'000	0	3'246'200	214'000	991'800
Préavis 60-2015	1'287'225	500'000	0	472'025	315'200
Préavis 66-2016	4'027'860	0	3'408'444	553'416	66'000
Préavis 67-2016	120'300	0	0	30'300	90'000
Préavis 08-2016	235'000	0	0	163'000	72'000
Préavis 10-2017	529'000	0	0	359'500	169'500
Préavis 13-2017	480'000	230'000	0	60'000	190'000
Préavis 15-2017	3'986'444	0	3'478'444	388'000	120'000
Préavis 41-2019	81'923.77	0	0	0	81'924
Préavis 42-2019	144'000	0	0	36'000	108'000
Préavis 46-2019	509'880	0	245'880	197'000	67'000
Préavis 47-2019	701'000	245'000	0	126'000	330'000
Préavis 53-2020	580'000	395'000	0	150'000	35'000
Préavis 70-2021	563'000	0	290'000	203'000	70'000
Cumul engagements	54'526'763	10'700'225	16'615'288	14'689'311	12'067'268
	100%	20%	30%	27%	22%

Les montants préavisés jusqu'à aujourd'hui représentent un état d'engagement du fonds TP de 87%. Un bilan de ce fonds est en cours et sera présenté au Conseil intercommunal.

Calendrier

A la suite de la validation du présent préavis lors de la séance du Conseil intercommunal du 17 juin, les prochaines étapes seront les suivantes :

D'ici fin juin 2021

Validation des offres à TPN et CarPostal

D'ici décembre 2021

Signature des conventions avec les transporteurs et signature des conventions de répartition financière avec les communes

12 décembre 2021

Changement d'horaire 2022

Communication

Des actions de communication seront menées à chaque changement d'horaire pour informer les usagers, notamment un communiqué de presse, une publication internet et un relai sur les réseaux sociaux. De plus, un flyer sera produit et distribué aux habitants des communes desservies.

Arguments au sujet de l'intérêt de la mesure

Bénéfices pour la Région	Poursuivre le développement de l'offre de transports publics en vue d'encourager le report modal également aux horaires nocturnes.
Bénéfices pour les communes	Soutien financier pour expérimenter des courses de transports publics nocturnes pendant deux années supplémentaires.
Bénéfices pour les habitants	Disponibilité de transports publics nocturnes qui répondent aux besoins du plus grand nombre.

Conclusion

Les bus nocturnes du district de Nyon mis en service en décembre 2019 après 5 ans de travail (études, sondage auprès de la population) répondent à un réel besoin de la population. Même si la crise sanitaire a fortement perturbé l'appropriation de ces nouvelles courses, le Comité de direction souhaite poursuivre le cofinancement d'expérimentations pour la période horaires 2022-2023.

Décision du Conseil intercommunal

Compte tenu de ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil intercommunal

vu le préavis du Comité de direction 70-2021-TP relatif à une demande de crédit de CHF 70'000,

ouï le rapport de la Commission ad hoc,

attendu que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide d'accorder le crédit de CHF 70'000 en faveur de la poursuite du financement des bus nocturnes pour la période horaire 2022-2023,

d'imputer le montant total de CHF 70'000 sur le compte sur le fonds TP.

Ainsi délibéré par le Comité de direction dans sa séance du 29 avril 2021, pour être soumis à l'approbation du Conseil intercommunal.

AU NOM DU COMITÉ DE DIRECTION

Gérald Cretegny
Président

Boris Mury
Secrétaire général